

Informations à la personne habile à voter

Vote par correspondance

Municipalité
Canton de Stanstead

Scrutin du		
2020	10	18
année	mois	jour

Je, Josiane Hudon,

Greffier ou secrétaire-trésorier

vous informe qu'au regard du référendum concernant le règlement numéro 437-2020 intitulé : "Règlement décrétant une dépense de 2 409 430\$ et un emprunt de 1 900 000\$ pour la construction de la caserne incendie";

- en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, le scrutin se déroulera entièrement par correspondance;
- toute personne habile à voter inscrite sur la liste référendaire pourra voter par correspondance, et ce, sans formuler de demande à cet effet auprès de la municipalité;
- les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à l'ensemble des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire le
- l'enveloppe contenant le bulletin de vote devra être reçue au bureau du greffier ou du secrétaire-trésorier au plus tard à 16 h 30 le
- les personnes habiles à voter qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier ou le secrétaire-trésorier afin de l'obtenir à compter du

2020	10	08
année	mois	Jour

2020	10	25
année	mois	jour

2020	10	12
année	mois	jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Josiane Hudon, secrétaire-trésorière

Adresse : 778 chemin Sheldon, Canton de Stanstead, J1X 3W4

Adresse : _____

Numéro de téléphone : 819-876-2948 poste 222

Numéro de téléphone : _____

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2020	09	04
année	mois	jour